



Municipalité de Saint-Sylvestre

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT
N°170-2023

Avis public est donné de l'entrée en vigueur

DU RÈGLEMENT N°170-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE **LOTISSEMENT** N°06-97

VISANT À :

Modifier les normes de lotissement pour les terrains en bordure d'un cours d'eau

Le règlement N°170-2023 a été adopté le 3 AVRIL 2023. Le certificat de conformité a été émis par la MRC de Lotbinière le 12 AVRIL 2023 et il est entré en vigueur à cette date.

Donné à Saint-Sylvestre, 13 avril 2023

Louise Breton
Dir. Gén. et Sec.-très.

Saint-Sylvestre, 13 avril 2023
CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, déclare que j'ai publié l'avis d'entrée en vigueur du règlement N°140-2020 en affichant une copie de cet avis à l'endroit désigné au bureau municipal le 13 avril 2023 et en le faisant publier dans le journal *Entre les branches du mois de mai 2023*.



Louise Breton
Dir. Gén. et Sec.-très.
